

Législature 2017-2021

N° 106

Message du Conseil communal au Conseil général du 19 février 2020

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 639'000.00 TTC pour l'assainissement des anciens stands de tir de Font et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que pour une participation financière à la pose de récupérateurs de balles pour les stands de Forel, Bussy et Lully

1. Introduction

- A. En 2016, l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac a mandaté un bureau d'ingénieur afin de déterminer si les sites des anciens stands de tir situés sur son territoire, aujourd'hui désaffectés, contenaient ou non des substances polluantes, au sens de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Les investigations ont porté sur trois sites.

Le premier site est situé à **Font**. Il comprend les emplacements où se trouvaient la butte de tir et la ciblérie du stand de tir désaffecté en 1976. Les investigations menées ont conclu à une contamination du sol nécessitant ainsi son assainissement.

Le deuxième site se trouve à **Estavayer-le-Lac**, au lieu-dit « Vers les Cibles ». Il comprend la ciblérie toujours existante et l'emplacement où se trouvait la butte de tir du stand qui a été désaffecté en 1978. Aujourd'hui, le bâtiment qui servait de stand de tir est occupé par l'Abri-Côtier. Les investigations menées ont conclu à une contamination du sol, nécessitant ainsi son assainissement.

Le troisième site est également situé à **Estavayer-le-Lac**. Il comprend une ligne de tir utilisée entre 1935 et 1945. Le stand de tir se trouvait au pied de la Tour de tir de la Place de Moudon et la ciblérie approximativement entre le tennis et le minigolf. Les investigations menées ont conclu à une non-contamination du sol ne nécessitant ainsi aucun assainissement.

- B. Aussi longtemps que les stands de tir de Forel et de Bussy sont en activité, des investigations n'ont pas besoin d'être menées. Toutefois, afin de ne pas perdre le droit aux subventions fédérale et cantonale, des récupérateurs de balles doivent être installés aux endroits adéquats cette année encore. En effet, en cas d'obligation d'assainissement, aucune subvention n'est allouée si les stands de tir ne sont pas équipés de récupérateurs de balles d'ici au 31 décembre 2020.

Le stand de tir exploité par la Société de tir au pistolet d'Estavayer-le-Lac et environs se trouve sur le territoire de la Commune de **Lully**, mais sur une parcelle (article 3303 RF) propriété de la Commune d'Estavayer. Ce site sera équipé prochainement de récupérateurs de balles. Etant donné que la majorité des tireurs de ladite Société sont domiciliés à Estavayer, il est prévu une participation financière de la Commune. La Commune de Lully et la Loterie romande financeront également cet investissement, à raison respectivement de 50% et 20%.

- C. S'agissant de l'ancien stand de tir de Rueyres-les-Prés, le Conseil communal est toujours dans l'attente de nouvelles quant à l'obligation de mener des investigations tendant à des mesures d'assainissement.

Les travaux d'assainissement de la butte de tir de l'ancien stand de tir de **Vuissens** sont aujourd'hui terminés.

Le stand de tir de **Murist** a déjà été assaini et est aujourd'hui équipé de récupérateurs de balles.

2. Description des travaux

A Font, les travaux prévus tendent à restituer le terrain à l'agriculture. Ils consistent à évacuer un volume de terre d'environ 160 m³ situé de part et d'autre d'un chemin AF (voir le plan ci-joint). Les matériaux excavés seront dirigés vers différentes décharges en fonction de leur degré de dangerosité. Le chantier sera suivi par un spécialiste en environnement et en protection des sols. A la fin des travaux, des matériaux de remblai et de la terre végétale seront acheminés sur le site. La configuration définitive du terrain sera celle que l'on connaît déjà aujourd'hui. Finalement, le site concerné sera retiré du cadastre des sites pollués du Canton.

A Estavayer-le-Lac, pour le stand de tir situé au lieu-dit « Vers les Cibles », les travaux prévus consistent également à assainir la butte de tir de manière à retirer le site du cadastre cantonal des sites pollués. Le volume de terre à évacuer est estimé à 300 m³. Les matériaux excavés seront dirigés vers différentes décharges en fonction de leur degré de dangerosité. Le chantier sera suivi par un spécialiste en environnement et en protection des sols. A la fin des travaux, des matériaux de remblai et de la terre végétale seront acheminés sur le site. Une végétation locale (arbres) sera replantée en accord avec le garde forestier et l'Association de La Grande Cariçaie. Des travaux préparatoires devront être entrepris pour sécuriser la zone durant l'assainissement. En outre, la ciblerie et les trois murs de protection situés le long de la ligne de tir seront démolis à cette occasion.

L'installation de récupérateurs de balles concerne cinq cibles à **Forel**, quatre à **Bussy** et seize pour le stand de tir au pistolet de **Lully**.

3. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux se présente comme suit :

Font

Travaux de l'entreprise	CHF	34 000.00
Transport des matériaux	CHF	5 000.00
Taxes de décharge	CHF	55 000.00
Honoraire ingénieur et Analyses	CHF	34 000.00
Divers, imprévus (environ 15%)	CHF	19 000.00
Total HT	CHF	147 000.00
TVA 7.7% (arrondie)	CHF	<u>11 000.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u><u>158 000.00</u></u>

Estavayer "Vers les Cibles"

Défrichage	CHF	4 000.00
Travaux de l'entreprise	CHF	41 000.00
Transport des matériaux	CHF	13 000.00
Taxes de décharge	CHF	128 000.00
Démolition des 3 anciens murs et de la ciblérie	CHF	100 000.00
Honoraire ingénieur et Analyses	CHF	39 000.00
Divers, imprévus (environ 15%)	CHF	34 000.00
Total HT	CHF	359 000.00
TVA 7.7% (arrondie)	CHF	<u>28 000.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u><u>387 000.00</u></u>

Forel

Installation de récupérateurs de balles sur 5 cibles	CHF	30 000.00
--	-----	-----------

Bussy

Installation de récupérateurs de balles sur 4 cibles	CHF	24 000.00
--	-----	-----------

Stand de tir au pistolet, Lully

Participation à l'installation de 16 récupérateurs de balles	CHF	40 000.00
--	-----	-----------

TOTAL TTC	CHF	<u><u>639 000.00</u></u>
-----------	-----	--------------------------

4. Financement

Les travaux d'assainissement bénéficient de subventions fédérale (CHF 8'000.00 par cible) et cantonale (2/3 du montant fédéral). Celles-ci s'élèveront donc à CHF 13'333.00 par cible. Elles sont toutefois limitées aux 80% du coût total des travaux d'assainissement. Le stand de tir de Font était équipé de quatre cibles et celui d'Estavayer-le-Lac de huit cibles, le montant total des subventions à recevoir sera ainsi de CHF 160'000.00 (CHF 53'350.00 pour Font et CHF 106'650.00 pour Estavayer-le-Lac).

L'installation de récupérateurs de balles n'est pas subventionnée. Dans ce message, la participation financière de la Commune pour Bussy et Forel est prise en compte à hauteur de 100% et pour Lully à raison de 30% (100% moins les participations de la Commune de Lully et de la Loterie romande).

Des discussions doivent encore avoir lieu avec les Sociétés de tir concernées quant à leurs participations financières. Des discussions sont aussi en cours avec La Grande Carrière concernant une participation financière à la démolition des trois anciens murs et de la ciblérie de l'ancien stand « Vers les Cibles » d'Estavayer-le-Lac.

Le montant de CHF 639'000.00 TTC, duquel seront déduites les subventions cantonale et fédérale mentionnées ci-dessus, sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement ». Le taux d'amortissement est fixé à 15%, selon l'article 53 ReLCo. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle maximale (subventions déduites) sera de CHF 81'400.00.

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 639'000.00 TTC pour l'assainissement des anciens stands de tir de Font et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que pour une participation financière à la pose de récupérateurs de balles pour les stands de Forel, Bussy et Lully et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 27 janvier 2020.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexes : plans de situation

Situation stand d'Estavayer-le-Lac



Fig. 1 Situation du site pollué : ciblérie et butte de tir en rouge, localisation de l'ancien stand en jaune

Situation stand de Font

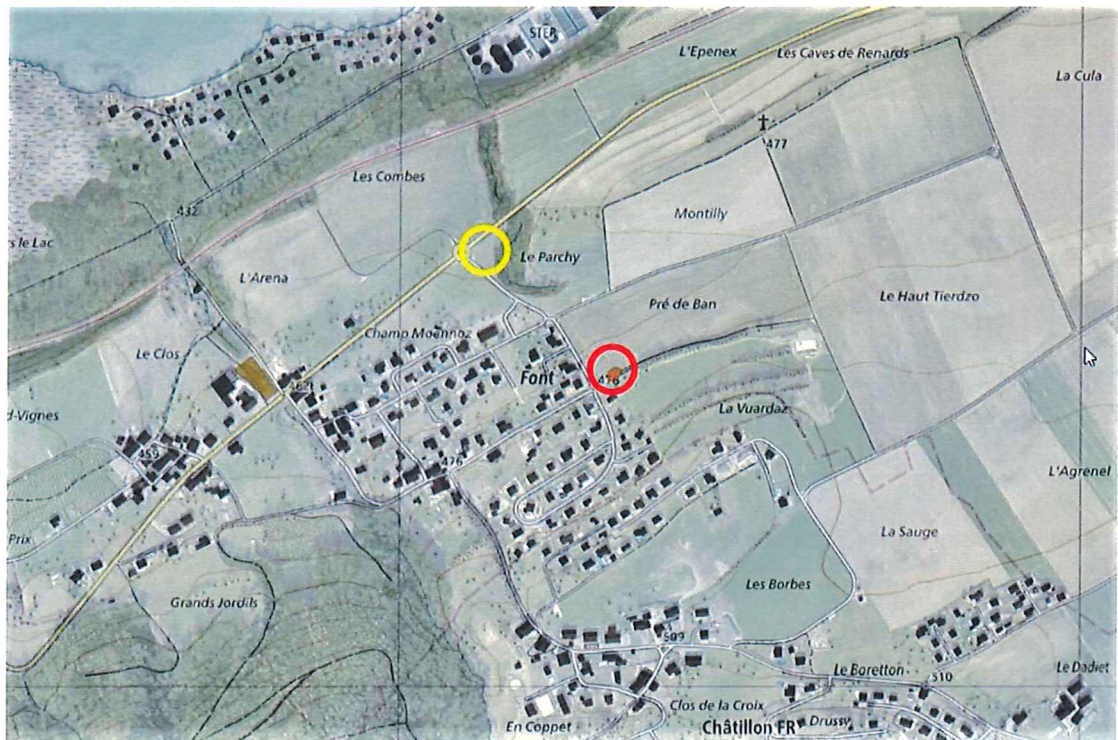


Fig. 1 Situation du site pollué : ciblérie et butte de tir en rouge, localisation de l'ancien stand (démoli) en jaune